

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 DECEMBRE 2010 A 21 HEURES**

Présents :

Mesdames GOUTTE, HERAUD et Melle BERNAUD.

Messieurs BERNARD, HILARION, ODIN, BOUSSARD, BRILLAUD, GABORIT, MARENDIA, MICHEL, MIGLIORINI et RIVIERE.

Absents :

Mademoiselle BODEI (excusée),

Monsieur PONTACQ (pouvoir à Madame HERAUD).

Secrétaire de séance :

Monsieur BOUSSARD.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 8 novembre 2010 est adopté à l'unanimité.

1. Rue du Sansonnet : proposition rectification cadastrale et estimation des domaines

Madame le Maire rappelle au Conseil que, suite à l'intervention de Monsieur et Madame Jean-Bernard SALLÉ, il a été procédé à la nomination de Monsieur FONTEYNE, en qualité de géomètre, pour procéder à la pose de bornes. Des difficultés sont apparues. Il s'avère, en effet, que l'emprise de la route ne correspond pas aux véritables limites cadastrales.

La route empiète chez certains particuliers, notamment chez Monsieur JACQUEREAU, chez Monsieur SALLÉ ou chez Monsieur AUDUREAU. Il est désormais indispensable de régulariser la situation avec la pose de bornes. Pour ce faire, des acquisitions devront être réalisées par la Commune chez ces riverains qui souhaitent une régularisation globale sur l'ensemble de ce secteur. Un plan précis est présenté au Conseil. Au préalable, des évaluations devront être effectuées par les services des Domaines afin de connaître le montant des morceaux de parcelles à acquérir. Monsieur FONTEYNE se propose pour procéder à une opération d'ensemble avec tous les riverains concernés pour cette régularisation.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de lancer la procédure de rectification cadastrale, de nommer Monsieur FONTEYNE, Géomètre à BLAYE, pour ce faire, de mandater les services des Domaines à l'effet de procéder aux évaluations du montant des parcelles à acquérir dans le cadre de cette régularisation puis de réaliser les acquisitions nécessaires à cette régularisation.

2. Proposition acquisition de terrains au lieu-dit "La Gorce"

Monsieur BOUSSARD expose qu'une parcelle située à "la Gorce", cadastrée 1055, d'une superficie d'environ 9600 m² fait actuellement l'objet d'une procédure aux fins de saisie immobilière. Cette parcelle est attenante à des parcelles appartenant déjà à la commune.

Il pense que la Commune pourrait avoir un intérêt à faire une offre d'achat amiable de cette parcelle afin de constituer un ensemble cohérent le long de la Gironde.

Une discussion s'engage au sein du Conseil. Certains élus se demandant le but de cette acquisition et estimant ce projet inutile s'il ne correspond pas à un objectif précis. D'autres élus estiment qu'il peut être intéressant d'acquérir cette parcelle, au moins pour éviter des projets privés indésirables et ce, d'autant plus, que le prix proposé peut se situer autour de 3.000 €, ce qui reste très raisonnable. Puis il est procédé au vote.

Le Conseil décide, à la majorité, de procéder à une offre d'achat amiable de cette parcelle au prix de 3.000 €. Madame GOUTTE, Messieurs RIVIERE et ODIN votent contre. Mademoiselle BERNAUD, Messieurs MIGIORINI, MICHEL et GABORIT s'abstiennent. Mr BOUSSARD tient à préciser qu'il n'est pas certain que la procédure de saisie immobilière puisse être stoppée même avec cette offre amiable.

3. Dénomination des noms de rues

Monsieur BRILLAUD expose au Conseil que la démarche suit normalement son cours. Une seule difficulté semble subsister. Monsieur EMERI a, en effet, fait savoir au Conseil qu'il désapprouve le nom de "Côte du Paradis" devant chez lui, estimant que ce nom devrait être limité à la portion de route jusqu'au chemin de la Vierge des Marins. Il propose le nom de "Route de Montuzet" ou "Route de Bellevue" au-delà de ce chemin. Monsieur BRILLAUD explique que la question a été débattue en commission, laquelle souhaite ne pas donner une suite favorable à la demande de Monsieur EMERI, estimant, d'une part, que la demande de ce dernier est quelque peu tardive et que, d'autre part, le nom de "Côte du Paradis" doit concerner toute la route jusqu'à son point culminant, ce qui englobe l'entrée de la propriété de Monsieur EMERI.

Madame le Maire exprime ses réserves, rappelant qu'un courrier avait été adressé à Monsieur EMERI, pouvant laisser croire à ce dernier qu'il lui serait donné satisfaction. Puis il est procédé au vote.

Le Conseil décide, à la majorité, de ne pas revenir sur la dénomination déjà adoptée et de maintenir le nom de "Côte du Paradis" tel que décidé jusque là. Madame le Maire et Monsieur MICHEL s'abstiennent.

4. Acceptation de chèque

Monsieur BERNARD propose au Conseil d'accepter l'encaissement d'un chèque émanant de la Compagnie d'Assurances SMACL d'un montant de 3.774,45 € correspondant au remboursement du traitement d'un agent communal placé en congés de longue maladie.

Le Conseil accepte l'encaissement de ce chèque à l'unanimité.

5. Décisions modificatives budgétaires

Monsieur BERNARD propose au Conseil de délibérer sur 2 décisions modificatives budgétaires. Le conseil décide, à l'unanimité, les 2 décisions suivantes, lesquelles consistent en des régularisations d'affectations décidées en 2005 et 2006.

Concernant l'intégration des frais d'étude aux travaux d'épandage, inscription de la somme de 6.369 € en dépenses au compte 2315 (installations matériel et outil technique) et inscription de la même somme en recettes au compte 2031 (frais d'études).

Concernant l'intégration des frais d'étude de l'autorisation de rejet aux travaux d'extension du lagunage, inscription de la somme de 4.903 € en dépenses au compte 21532 (réseaux d'assainissement) et inscription de la même somme en recettes au compte 2031 (frais d'étude).

6. Demande subvention FEMREB

Monsieur BERNARD rappelle au Conseil qu'une demande de devis a été effectuée auprès du S.D.E.E.G pour l'enfouissement des réseaux aux entrées nord et sud de la Commune.

Le coût de ces travaux est évalué à 85.278 € TTC pour l'entrée nord de la commune avec 15 points lumineux et à 140.081 € TTC pour l'entrée sud de la commune avec 25 points lumineux. Le coût très élevé de ces projets fait qu'il n'est pas possible de se positionner ce jour. Le S.D.E.E.G. peut intervenir sous la forme de prêts à taux "0".

En revanche, des demandes de subventions peuvent être d'ores et déjà effectuées auprès du Syndicat d'Electrification du Blayais, lequel peut intervenir à hauteur de 35 % sur le montant TTC des travaux avec un maximum de 8.500 € par an.

Le fait de procéder à ces demandes de subventions permet de prendre rang auprès de ce Syndicat et ne constitue pas une obligation de réaliser ces travaux.

Une première tranche de travaux peut être identifiée sur l'entrée "sud" de la commune avec la réalisation de tranchées, la pose de fourreaux et de câbles ainsi que d'un lampadaire pour un montant TTC de 29.035,83 € comprenant également le coût de la mission du S.D.E.E.G. La première demande de subvention pourrait se faire pour cette première tranche de travaux.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de procéder à une demande de subvention auprès du Syndicat d'Electrification du Blayais sur la base des éléments ci-dessus sur cette première tranche de travaux dont le coût a été évalué à la somme de 29.035,83 € TTC.

7. Tarifs port 2011

Monsieur BERNARD présente cette question. Il expose au Conseil que la commission "Port" a validé une augmentation générale des tarifs de 10 % pour l'année 2011. Il s'avère, en effet, que ces tarifs n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années et qu'un projet important de passerelle en bois allant de l'écluse à la digue est actuellement à l'étude. Sa réalisation nécessiterait alors des recettes supplémentaires. Il propose au Conseil de valider ces nouveaux tarifs pour 2011 sur cette base.

Le tarif le moins élevé passerait de 142 à 157 € (pour un Plassacais avec un bateau de moins de 6m). Le tarif le plus élevé passerait de 442 à 487 € (pour un non-Passacais possédant un bateau de plus de 10 m). La recette perçue en 2010 à ce titre s'est élevée à la somme de 13.143 € H.T.

Le Conseil décide d'adopter, à l'unanimité, les nouveaux tarifs du port pour l'année 2011 ainsi que suit :

Longueur du Bateau en m	Tarif H.T. Plassac	Tarif H.T. Hors Commune
Jusqu'à 5,99	157 €	187 €
6 à 6,49	181 €	222 €
6,50 à 6,99	206 €	255 €
7 à 7,49	230 €	290 €
7,50 à 7,99	252 €	324 €
8 à 8,49	281 €	355 €
8,50 à 8,99	306 €	388 €
9 à 9,49	329 €	420 €
9,50 à 9,99	355 €	453 €
Au-delà de 10	380 €	487 €

8. Choix entreprise pour la visite périodique des bâtiments communaux

Monsieur BERNARD rappelle que cette question avait déjà été évoquée lors de la précédente réunion du Conseil mais qu'elle avait été reportée. Il s'agit de faire le choix d'une entreprise habilitée à effectuer les visites périodiques sur les bâtiments communaux (vérification des installations électriques et de gaz, des alarmes, des trappes de désenfumage, etc.). Le contrôle de l'aire de jeux est également prévu. 5 entreprises ont répondu. 4 entreprises formulent des offres à des montants d'environ 1.500 €.

Monsieur BERNARD propose au Conseil de retenir l'entreprise DEKRA, la moins disante, pour un montant de 667,37 € + 14,35 €.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise DEKRA sur cette base, un contrat de 5 ans devant être signé avec une indexation annuelle des prix.

9. Questions diverses

Défense-incendie : Suite à une rencontre avec Monsieur RENARD, Président du Syndicat des Eaux, de nouveaux tests de pression ont été effectués sur le réseau de la commune. Ils se sont révélés satisfaisants. Une nouvelle commission de sécurité va pouvoir être organisée pour la Maison de Retraite.

Local « La Forge » : Un rendez-vous est prévu avec les services du Conseil Général pour l'aménagement du bâtiment.

Cantine scolaire : Le groupe « SRA Ansamble » appliquera une augmentation du prix du repas à compter du 1^{er} novembre 2011. Celui-ci passe de 1,8218 € à 1,8456 €.

Chemins de Compostelle : Le Conseil donne son accord pour le passage et le balisage de l'itinéraire GR 655 pour l'organisation de ces randonnées.

Budget : Monsieur BERNARD expose au Conseil qu'un retard est à prévoir dans le versement des fonds revenant à la commune dans le cadre du fonds de péréquation de la taxe professionnelle. Ce versement qui aurait dû intervenir avant la fin de l'année est reporté au mois de janvier 2011. Un léger décalage budgétaire en section de fonctionnement est donc prévisible mais rien d'alarmant pour les finances communales.

Port : A la suite de la réunion de la commission « Port », une mission est à envisager pour une étude complète sur l'aménagement de la place du port.

Travaux : Monsieur ODIN remet à chaque élu la liste des travaux récemment réalisés par les Services Techniques.

Eglise : Monsieur MICHEL évoque le problème de l'éclairage de la place de l'église. Un passage sur l'éclairage public est envisagé.

Eclairage public : Monsieur RIVIERE évoque la panne d'un lampadaire à la Mandraude.

Assainissement : Monsieur GABORIT fait un rapide compte-rendu des premières réflexions du groupe de travail en charge du projet d'extension du réseau d'assainissement. Sur le secteur de « Montuzet », 45 maisons pourraient être raccordées sur 2650 mètres pour un coût d'environ 463.000 € selon une évaluation datant de l'année 2000. Sur le secteur des « Sablons », 34 maisons pourraient être raccordées sur environ 800 mètres pour un coût d'environ 211.000 € selon la même évaluation. Il est encore trop tôt pour se prononcer. Une rencontre est à organiser au plus vite avec les services du Conseil Général pour connaître les subventions possibles.

Digues : Monsieur GABORIT expose au Conseil qu'il a rencontré les services de la D.D.T.M. sur ce sujet. Un projet de classement des digues est envisagé selon un certain nombre de critères. Il devra être approuvé en Conseil Municipal mais certains aménagements seront peut-être nécessaires suivant le contenu de ce classement.

S.I.A.R. : Monsieur MIGLIORINI explique que la signature de la convention relative à l'étude sur les inondations a pris quelque retard, certaines communes ne s'étant pas encore prononcées.

C.I.S.P.D. : Une réunion est prévue pour le mois de janvier prochain. Elle devra permettre d'apporter les premières propositions d'actions.

Local A.C.C.A : Monsieur BOUSSARD expose que l'A.C.C.A. a décidé d'abandonner tout projet sur le local « Saquary ». D'autres projets sont à l'étude. Une réunion avec cette association est prévue demain à 19 heures à ce sujet.

Téléthon 2011 : La recette de la manifestation est d'environ 2.300 €, somme à reverser à l'A.F.M.

Journal Municipal : La prochaine édition est prévue pour la mi-janvier.

La séance est levée à 23 heures 20.